

## FICHE DE RECRUTEMENT

### POSTE A PROFIL

#### Directeur élémentaire Jacques Prévert et coordonnateur REP+ Réseau Rostand

---

##### ❖ Les missions du poste :

Le premier degré est une priorité de la politique éducative. La politique d'éducation prioritaire vise à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Cette politique d'égalité des chances utilise tous les leviers internes et externes, pour accompagner et faire réussir tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire tout au long de leurs parcours.

**La coordination visée dans cette fiche de poste concerne l'animation du groupe 3 « Comprendre en s'exprimer par les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ».**

L'enseignant sera déchargé  $\frac{1}{4}$  de temps pour la direction REP et  $\frac{1}{4}$  de temps pour la coordination REP.

##### **CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION DE DIRECTEUR REP+**

Sous l'autorité de l'inspecteur de l'inspecteur de circonscription, le directeur d'une école au sein du dispositif REP+ exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école.

Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+, du collège et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat de réseau.

Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide. Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.

Pour animer les réunions d'équipe, développer des démarches et des dispositifs orientés vers l'amélioration des résultats des élèves, il s'appuiera tout particulièrement sur les évaluations nationales standardisées de CP, de CE1 et de 6°. Il sera aussi attentif à développer la liaison entre les classes de GS et celles de CP. Le pilotage des classes de GS, CP et CE1 fera l'objet d'une attention particulière, pour faire évoluer les pratiques des enseignements. Pour ce faire, il s'appuiera notamment sur les guides ministériels axés sur les domaines des fondamentaux, à savoir le français, les mathématiques et le domaine respecter autrui.

Il travaillera en étroite collaboration avec le conseiller pédagogique départemental en charge de l'éducation prioritaire, avec le coordonnateur de REP plus du réseau concerné, avec l'inspecteur en charge de la mission 100% de réussite au CP et avec les autres directeurs et coordonnateurs des REP plus situés dans le département afin d'entretenir une dynamique départementale.

##### **CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION DE COORDONNATEUR**

Sous l'autorité de l'inspectrice de circonscription et du principal du collège, le coordonnateur de projet REP+ Rostand est un acteur de pilotage du contrat de réseau.

Suite à l'évaluation intermédiaire de ce dernier, un axe reste particulièrement à développer au sein du réseau Rostand: le renforcement des compétences fondamentales des élèves, notamment l'acte de communication.

Pour ce faire, 4 groupes projet sont créés. Chaque groupe est animé par un coordonnateur, déchargé de classe à 0,25 etp :

- Groupe 1 : Comprendre en s'exprimer en langue française
- Groupe 2 : Comprendre en s'exprimer en langue étrangère
- Groupe 3 : Comprendre en s'exprimer par les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- Groupe 4 : Comprendre en s'exprimer par les langages des arts et du corps

Le coordonnateur travaille au sein d'une équipe 1er et 2nd degré en animant des réunions, des groupes de travail avec les équipes pédagogiques du réseau REP+ et avec les partenaires associés pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du contrat de réseau.

Il est aussi attentif à développer la liaison entre toutes les écoles du réseau et le collège, entre les classes de GS et de CP, entre les classes de CM2 et de 6<sup>ème</sup>.

En tant que directeur et coordonnateur EP, il travaillera en étroite collaboration avec le conseiller pédagogique départemental en charge de l'éducation prioritaire, avec le coordonnateur de REP plus du réseau concerné, avec l'inspecteur en charge de la mission 100% de réussite au CP et avec les autres directeurs et coordonnateurs des REP plus situés dans le département afin d'entretenir une dynamique départemental.

### **DETAIL DES MISSIONS**

Pour le groupe projet dont le coordonnateur a la charge :

#### **Mission 1 : CONTRIBUER AU PILOTAGE**

- Contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de réseau
- Assister aux réunions du comité de pilotage, des conseils école/collège, aux réunions institutionnelles du collège, aux réunions de l'équipe de circonscription, aux différentes réunions des coordonnateurs.

#### **Mission 2 : FORMER**

- Contribuer à la définition et à la réalisation du plan annuel et pluriannuel de formation

#### **Mission 3 : ELABORER**

- Animer un groupe projet, en s'appuyant sur les compétences des formateurs mobilisables
- Elaborer et co-construire des modules d'enseignement

#### **MISSION 4 : ENSEIGNER**

- Organiser des dispositifs d'enseignement et intervenir dans les écoles et au collège : décroisement, co-enseignement, modules d'aide ciblés.
- Organiser les expérimentations dans les classes des enseignants (regards croisés)
- Recueillir les avis pour amélioration de la ressource (cercle d'entraide)

#### **MISSION 5 : LIER DES PARTENARIATS**

- Rechercher et rencontrer les partenaires du territoire qui pourraient alimenter le groupe projet
- Organiser des temps forts partagés sur le territoire avec ces partenaires

#### **MISSION 6 : COMMUNIQUER**

- Créer un support de communication « éducation prioritaire » à destination des écoles, du collège et partenaires
- Alimenter un espace numérique de ressources
- Mutualiser régulièrement avec les autres coordonnateurs de projets
- Rendre compte au comité de pilotage

#### **MISSION 7 : VEILLER**

- Effectuer une veille documentaire et technologique « éducation prioritaire »
- Participer aux réunions « éducation prioritaire » organisées au niveau départemental et académique

En tant que directeur, un rapport d'activités annuel contribuera à l'analyse et au bilan des actions mises en œuvre dans l'école et en lien avec le collège et les différents partenariats pour améliorer les résultats des élèves dans les classes dédoublées, pour mettre en place de manière effective la continuité des parcours des élèves. A ce titre, un volet de ce rapport d'activité portera sur la continuité GS/CP et sur celle du CM2/6°. Il s'en suivra un entretien avec l'inspecteur de circonscription pour réorienter d'éventuelles missions.

### ❖ **Compétences attendues :**

- Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire est souhaitée.
- L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de deux classes et plus et avoir reçu un avis favorable de la commission ad hoc.
- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de l'éducation prioritaire et du dispositif REP +.
- Maîtriser les savoirs scientifiques et la didactique des disciplines liés au groupe animé.
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation
- Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation
- Maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'établissement.
- Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées
- Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants du réseau.
- Encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein du réseau
- Faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute

### ❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Un CV et une lettre de motivation seront envoyés à la DSDEN ([ce.ia42-mouvintra@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-mouvintra@ac-lyon.fr)) + copie IEN et collègue ([ce.0420954j@ac-lyon](mailto:ce.0420954j@ac-lyon) ; [ce.0421688g@ac-lyon.fr](mailto:ce.0421688g@ac-lyon.fr)).

### ❖ **Conditions de recrutement :**

L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de deux classes et plus et avoir reçu un avis favorable de la commission ad hoc.

Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction est vivement souhaitée.

**Après vérification des conditions d'accès au poste** (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission avec un classement (1, 2, 3, 4...) du jury et des priorités de vœux seront données aux candidats en fonction de leur classement lors du mouvement.

### ❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission se sera composée, à titre indicatif, de quatre personnes : l'adjointe au directeur académique, l'inspectrice de circonscription de St Chamond, le principal du collège Rostand ou son représentant, un directeur d'école du REP+ Rostand.